



ASSISES TERRITORIALES DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE

MONTPELLIER
02>03
DEC 2024

Déclaration

En septembre 2022 la déclaration de Nantes clôturait les deuxièmes Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable. Elle incarnait notre engagement et notre détermination. Alors que notre système alimentaire doit se transformer, des vents contraires ont soufflé sur son avenir.

Du point de vue économique, la hausse des charges et l'effondrement du marché du bio entravent la conversion des agriculteurs. L'inflation des prix alimentaires, de l'énergie et du logement empêchent les consommateurs de consacrer un budget suffisant à une alimentation de qualité.

Du point de vue réglementaire, la politique agricole commune 2023-2027 valorise la compétitivité prix de l'agriculture européenne plutôt que ses fonctions nourricières. En 2023, le projet de loi-cadre européenne sur les systèmes alimentaires durables a été suspendu et celui sur la réduction de l'usage des pesticides rejeté.

Du point de vue politique enfin, la crise agricole de 2024, qui posait la légitime question du revenu des agriculteurs, a débouché sur l'allègement des règles plutôt que sur la transformation de la chaîne, de la production à la consommation. La Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat est peu ambitieuse et le projet de Loi d'orientation agricole ne semblent pas amorcer de changement de cap décisif.



Six mois après les élections européennes, cinq mois après les élections législatives, nous souhaitons remettre les politiques alimentaires au centre de l'agenda politique. La crise agricole n'est pas que le fruit du fardeau des contraintes environnementales, mais de l'absence de trajectoire soutenant fermement l'agroécologie et la mutation des pratiques à l'échelle européenne, nationale et territoriale. La déclaration de Nantes 2022 portait la voix des collectivités et des acteurs de l'alimentation. **Réunis à Montpellier en Assises, nous, acteurs de l'alimentation des territoires, adoptons la déclaration suivante.**

NOTRE CONSTAT : SANTÉ HUMAINE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMAT SONT INTIMEMENT LIÉS

Les dérèglements environnementaux s'accroissent, la septième extinction de masse de la biodiversité est en cours, la baisse du nombre d'agriculteurs se poursuit, la rémunération de la production au sein des chaînes de valeur demeure inéquitable, les conditions de travail sont dégradées. Le foncier échappe aux agriculteurs comme à la puissance publique dans un système agricole qui se financiarise. La précarité alimentaire augmente et les problématiques de santé dus à une alimentation de mauvaise qualité aussi, le gaspillage alimentaire reste faramineuxⁱ.

Les effets du marché ont un double impact. D'un côté, les filières exportatrices travaillent leur compétitivité prix à l'échelle internationale, au détriment de leur soutenabilité. De l'autre, les filières domestiques sont fragilisées par la concurrence déloyale de produits extra-européens aux normes sociales et environnementales dégradées, à contre-courant des standards qu'il leur est demandé d'atteindre. Qu'ils soient directs ou importés, les effets du marché contribuent directement à l'effondrement de la biodiversité via disparition des habitats, surpêche, pollutions et contribution au réchauffement climatiqueⁱⁱ. 61 % des sols européens se trouvent dans un état dégradéⁱⁱⁱ, avec des conséquences sur la fourniture des services écosystémiques attendus et notre capacité à nourrir une population croissante. En France, les pesticides exercent des pressions toxiques sur plus de 80% des sites analysés sur la moitié nord du territoire métropolitain. Entre 1980 et 2021, 10% des captages d'eau potable ont été abandonnés en raison de la dégradation de la qualité de la ressource^{iv}.

Ce modèle ne répond pas aux enjeux de sécurité d'approvisionnement alimentaire, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale : le niveau d'autonomie des aires urbaines, principaux pôles de consommation est réduit : 98% des aliments consommés sont importés d'autres régions ou d'autres pays^v. Nous dépendons ainsi d'une logistique mondialisée et massifiée et les impacts négatifs sont partagés avec d'autres régions du monde, exportatrices de denrées et importatrices de nos produits.

Ce système alimentaire délétère pour les écosystèmes n'assure pas en outre une alimentation saine et de qualité pour tous. Le rapport « L'injuste prix de notre alimentation » estime à 12,3 milliards la part des coûts sanitaires de l'alimentation des Français^{vi}. 16 % de la population déclare ne pas manger à sa faim^{vii}, 17 % des adultes en France sont obèses, dont presque quatre fois plus chez les personnes défavorisées.

Le modèle économique (investissements, incertitude, conditions de travail) n'incite ni au **renouvellement des cheffes et chefs d'exploitation ni à une transition vers des modèles soutenables.** Début 2024, agriculteurs et agricultrices expriment leur colère face à des revenus trop faibles et irréguliers. Le nombre de fermes a chuté de 100'000 en dix ans, -20%^{viii}, et rien ne semble freiner cette tendance. En 2023, pour la première fois, les surfaces engagées en bio reculent, alors qu'elles ne représentent encore que 10% des surfaces cultivées en France^{ix}.

**DECLARATION DES ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE
MONTPELLIER 2024**

De nature sociale, sanitaire, économique, environnementale, les coûts supportés par la société sont colossaux. En 2023, l'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) les estimait à 10 % du PIB mondial. 177 milliards de dollars par an pour la France, 6% du PIB^x. Ces coûts grèvent les comptes de la Nation et des collectivités territoriales : dépollution de l'eau et des sols, politiques foncières et économiques correctives, éducation, traitement des maladies liées à l'obésité, la malnutrition et à l'exposition aux pesticides ainsi que des conséquences des conditions de travail dégradées dans le système agroalimentaire. A ces coûts s'ajoute la nécessité d'assurer notre adaptation à des risques climatiques et changements environnementaux accélérés : adaptation, assurances, irrigation, baisse de productivité agricole... Certains de ces coûts sont également supportés par les entreprises, qui perdent en profitabilité et en compétitivité.

NOTRE CONVICTION : UN MODELE SOUTENABLE FONDE SUR LES PRINCIPES DE RÉSILIENCE, DE SOUVERAINETÉ ET DE DÉMOCRATIE EST POSSIBLE

La résilience d'un système désigne la faculté à anticiper, prévenir et traiter les chocs, tout en préservant ses fonctions principales. En matière alimentaire et agricole, cela renvoie à la faculté de nourrir la population à court, moyen et long terme, donc à des pratiques agricoles et alimentaires **durables** et soutenables ainsi qu'à la gestion de risques accrus.

La souveraineté alimentaire désigne le droit des peuples à accéder à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, sans porter atteinte aux productions locales des autres pays. Souvent comprise uniquement comme l'affirmation de la puissance d'un appareil productif, elle doit plus largement répondre à des enjeux communs de sécurité et de durabilité en termes environnemental, économique et social pour les producteurs et les consommateurs de sécurité et de durabilité en termes économique, social et environnemental.

La démocratie alimentaire désigne des processus de gouvernance alimentaire, à l'échelle des territoires de vie, au sein desquels des collectifs de citoyens décident de leurs choix d'alimentation et mettent en place les filières adaptées à leurs choix. Elle est indispensable à la reconnexion entre mangeurs et producteurs et à l'émergence d'un système juste et acceptable.

NOTRE ENGAGEMENT, L'ACTION : REFUSANT L'IMMOBILISME, NOUS TRACONS DES VOIES NOUVELLES

Dès 2008, 400 scientifiques mobilisés au sein de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD) démontrent que la mobilisation des principes de l'agroécologie permet une mutation des systèmes alimentaires et agricoles vers des modèles plus durables pour les consommateurs et les producteurs tout en assurant une production suffisante^{xi}. Aujourd'hui, les modélisations d'une Europe sans pesticides en 2050 se multiplient (Ten Years For Agroecology in Europe^{xii}, INRAE^{xiii}, Afterre^{xiv}) et permettent d'envisager plusieurs voies réalistes d'y parvenir.

Au niveau local, producteurs, institutions, société civile, entreprises, enseignement et recherche s'unissent pour faire émerger des systèmes alimentaires durables notamment dans le cadre de Projets Alimentaire Territoriaux labellisés. Les collectivités et leurs groupements mobilisent de manière volontariste l'ensemble de leurs compétences (gestion de l'eau, des sols, développement économique, restauration collective publique) et portent des initiatives sur leur budget général. Cumulées, de telles politiques représentent des centaines de millions d'euros. Les territoires sont au cœur des solutions et l'État, en confiant aux collectivités l'attribution des fonds du Plan de relance en matière alimentaire, sait le reconnaître quand l'urgence est là.

Nous agissons pour réduire les pollutions. *A Rennes métropole, une politique territoriale est engagée pour un territoire sans pesticide de synthèse à horizon 2030^{xv}. A Toulouse métropole^{xvi}, le soutien à une mutation des cultures en direction des légumineuses s'opère notamment en mobilisant les débouchés de la restauration collective publique. La ville de Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes, affiche 100% de bio et local dans ses cantines^{xvii}.*

Nous agissons pour offrir des outils (transformation, financement, logistique, conservation) soutenant des filières agricoles de proximité. *Via AgriPariSeine, la ville de Paris et ses partenaires font levier pour transformer le système productif sur un rayon de 250 km, consolider des filières courtes et durables pour approvisionner la restauration collective^{xviii}. Dijon Métropole investit dans une légumerie pour doter sa cuisine centrale de la capacité de s'approvisionner en produits bruts locaux^{xix}. Douaisis agglomération soutient les restaurateurs qui intègrent des produits locaux à leur carte^{xx}.*

Nous agissons pour faire muter les pratiques de consommation de viande tout en garantissant une meilleure rémunération des producteurs et de meilleures conditions de travail. *A Grenoble Alpes métropole^{xxi}, à la communauté urbaine Le Havre Seine métropole^{xxii}, le soutien à l'élevage se met en place dans l'optique de manger moins mais mieux : outils de transformation relocalisés, mutation des modèles d'approvisionnement dans les cantines, soutiens aux pratiques extensives... En Loire Atlantique^{xxiii} et en Normandie^{xxiv}, deux filières bovines valorisent les races locales qui préservent les milieux humides.*

Nous agissons pour stopper l'hémorragie de la population agricole, faciliter les parcours d'installation en agriculture agroécologique et nourricière et revaloriser l'ensemble des métiers de l'alimentation. Dans tous les territoires, de nouveaux montages fonciers s'initient pour soutenir la restructuration des terres. *A Nantes métropole, les 15 000 ha de terre agricole ont été préservés malgré l'afflux démographique, des agriculteurs sont installés et accèdent à un logement^{xxv}. A Saint-Étienne métropole comme à Le Havre Seine métropole, des liens se nouent entre projets alimentaires territoriaux ? lycées d'enseignement agricole et lycées hôteliers.*

Nous agissons pour l'accès à une alimentation saine et durable pour tous et pour faire advenir une démocratie alimentaire. *A Montpellier, le collectif TerritoireS à VivreS expérimente une caisse alimentaire commune selon les principes d'une sécurité sociale de l'alimentation^{xxvi}. Dans des dizaines de territoires en France des dispositifs comparables sont à l'étude. A Strasbourg, les femmes enceintes bénéficient de paniers de fruits et légumes bio, en vue de lutter contre les perturbateurs endocriniens durant la grossesse et après l'accouchement^{xxvii}.*

DECLARATION DES ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE
MONTPELLIER 2024

LA CHARTE DU POUVOIR D'AGIR

Nous, acteurs des territoires, affirmons que l'alimentation est la base de la santé humaine, animale et environnementale. Nous pensons que la souveraineté passe par le territoire. Il est le lieu où s'invente, par la coopération et l'articulation entre acteurs et filières, une agriculture plus rémunératrice, pourvoyeuse d'emploi et une demande plus consciente.

Les collectivités territoriales, notamment parce qu'elles supportent les coûts sur l'eau d'un système alimentaire dégradé et parce qu'elles ont des obligations réglementaires au titre de la loi EGAlim, portent une forte responsabilité la déclinaison des stratégies nationales et européennes.

Réunis à Montpellier en Assises, nous, acteurs de l'alimentation des territoires, lançons un appel :

Nous appelons l'Europe à soutenir de manière cohérente les pratiques agroécologiques en demandant :

- La restauration du Pacte vert et de sa déclinaison « De la fourche à la fourchette »
- La mise en place d'une politique alimentaire et agricole commune (PAAC) 2028-2033
- La mise à l'agenda du règlement européen sur les systèmes alimentaires durables
- La négociation systématique de clauses miroir environnementales et sociales ainsi que le renforcement des exigences de traçabilité
- Un cadre renouvelé pour la commande publique, permettant de la mobiliser pour soutenir la transition des systèmes agricoles et alimentaires

Nous appelons l'État à faire de l'alimentation et de l'agriculture des leviers essentiels de la planification écologique en demandant :

- Une convergence des politiques agricoles, environnementale et de santé, via une Stratégie nationale alimentation, nutrition santé ambitieuse, dotée de moyens cohérents
- Renforcer le pouvoir d'agir des collectivités territoriales par l'attribution d'une compétence partagée en matière de politique alimentaire financée et qualifiante en matière de foncier
- Le financement pluriannuel des 440 projets alimentaires territoriaux à hauteur de 80 millions d'euros par an, une réorientation d'une partie plus importante des crédits de la PAC vers les PAT et l'agroécologie, le respect, dans ses établissements, des objectifs EGAlim
- La diffusion au Parlement du rapport du gouvernement sur la carte alimentation durable, tel qu'exigé par la loi Climat et résilience de 2021
- Un renforcement significatif du budget consacré au soutien de la filière Bio, le rétablissement de l'aide au maintien, ainsi que la mise en place d'un régime cadre pour que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) puissent bénéficier à l'ensemble des agriculteurs bio

Nous appelons les acteurs privés, en particulier les industriels, distributeurs et restaurateurs à s'engager avec les autres acteurs des territoires pour :

- La juste rémunération de tous les producteurs et travailleurs du secteur alimentaire
- Un soutien aux filières locales, biologiques et équitables
- La réduction de l'impact environnemental négatif de l'ensemble de leurs produits
- La transparence auprès des consommateurs sur l'origine et les conditions de production
- La promotion d'une alimentation saine, moins transformée, et la valorisation de la qualité de viandes origine France issues de pratiques de production durable plutôt que la quantité
- Le financement collectif d'un maillage d'outils de transformation permettant de structurer les filières de territoire pour promouvoir les produits locaux de qualité, au bénéfice des consommateurs et des acteurs des filières correspondantes, en particulier les producteurs.

DECLARATION DES ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE
MONTPELLIER 2024

-
- ⁱ Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire (2024) : Gaspillage alimentaire : des nouvelles données pour la France
- ⁱⁱ IPBES (2019) : Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.
- ⁱⁱⁱ EUSO Soil Degradation Dashboard - 2023, une étude du Centre commun de recherche de la Commission européenne, menée pour l’Observatoire européen des sols à travers 15 indicateurs que
- ^{iv} Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (2023) : La pollution des eaux superficielles et souterraines en France - Synthèse des connaissances en 2023
- ^v CESE (2020) : Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires
- ^{vi} Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique - Caritas France (2024) : L’injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?
- ^{vii} Crédoc (2023) : En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités
- ^{viii} Recensement agricole 2010-2020
- ^{ix} Observatoire de la bio (2024) : évolution des producteurs et des surfaces bio ou en conversion
- ^x FAO (2023) : La Situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture 2023. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires: connaître le coût véritable des aliments. Rome.
- ^{xi} International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (2008) : Agriculture at a crossroads
- ^{xii} IDDRI (2018) : Une Europe agroécologique en 2050 : un scénario crédible, un débat à approfondir
- ^{xiii} INRAE (2023) : Une agriculture européenne sans pesticides en 2050 ?
- ^{xiv} SOLAGRO (2024) : Afterres 2050, Un horizon pour l’agriculture et l’alimentation
- ^{xv} Terres de sources
- ^{xvi} Légumineons
- ^{xvii} Maison d’Éducation à l’Alimentation durable
- ^{xviii} AgriParis Seine, une union pour nourrir Paris de façon durable
- ^{xix} ProDij
- ^{xx} Aide aux restaurateurs et traiteurs se fournissant auprès des producteurs locaux
- ^{xxi} IsHere
- ^{xxii} La Communauté urbaine signe la convention d’objectifs 2021-2026 de son Plan Agricole et Alimentaire de Territoire
- ^{xxiii} La vache nantaise
- ^{xxiv} Développer les races normandes
- ^{xxv} L’agriculture regagne du terrain dans la métropole nantaise
- ^{xxvi} Territoires à Vivres Montpellier
- ^{xxvii} L’ordonnance verte de Strasbourg